





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-537**

Séance publique du

15 décembre 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151215- lmc179017-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2015
Date de réception : jeudi 17 décembre 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2014 ET 2015 DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Le 15 décembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 09/12/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Muriel HERNANDEZ, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Christine BERNARD, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2015

Nomenclature : 7.2
Fiscalité

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2014 ET 2015 DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 10 Novembre 2015 s'est prononcée sur plusieurs points ayant un impact direct sur les attributions de compensations des communes concernées.

La Communauté du Pays d'Aix (CPA) va passer une délibération de modification des attributions de compensation au Conseil Communautaire du 17 Décembre 2015.

Compte tenu de la rétroactivité de ces mesures sur l'exercice 2014 et sur 2015, il est demandé à la Ville d'Aix en Provence de passer également une délibération pour acter les mesures suivantes :

- procéder à la réduction de l'attribution de compensation 2014 pour un montant de 145 967 €, relatifs au transfert du stade Maurice David à la CPA à partir de juillet 2014. Le calcul a été effectué au prorata temporis sur la base du montant annuel retenu par la CLET du 10 Novembre 2015. Cette modification portant sur un exercice antérieur, il conviendra pour la Ville d'Aix en Provence d'émettre un mandat de 145 967 € pour rembourser à la CPA le trop perçu d'Attribution de Compensation sur l'exercice 2014.

- procéder à la réduction de l'Attribution de Compensation 2015 de la commune d'Aix en Provence pour un montant de 291 934 € relatifs aux charges annuelles de gestion du stade Maurice David comme évalué par la CLET du 10 Novembre 2015.

- Procéder à la majoration de l'Attribution de Compensation 2015 pour un montant de 505 518,75 € relatifs au transfert de la salle et du patio du Bois de l'Aune à la Ville à partir du 1er Août 2015. Le calcul a été effectué au prorata temporis sur la base du montant annuel de 1 213 245 € retenu par la CLET du 10 Novembre 2015.

En conséquence, le nouveau montant de l'Attribution de Compensation 2015 de la Commune s'élèvera à 47 213 797,75 €.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification de l'Attribution de Compensation ainsi calculée à 47 213 797,95 €

- **AUTORISER** l'émission d'un mandat de 145 967 € en faveur de la CPA pour le trop perçu d'Attribution de Compensation 2014

DL.2015-537 - REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2014 ET 2015 DE LA
VILLE D'AIX EN PROVENCE-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 8
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaelle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

